

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

TERANGA RUN

I. DESCRIPTION DE LA COURSE

L'association Objectifs Terres d'Aventures organise du **18 au 25 Octobre 2025**, la Teranga Run, à Toubacouta au Sénégal.

Cette épreuve de course à pied ou marche (marche rapide), comprend cinq étapes d'environ 10 kms environ avec une action humanitaire à la fin de chaque étape.

Un classement sera effectué à la fin de la course, additionnant l'ensemble des temps de chaque étape.

Les horaires de départ et d'arrivée vous seront transmis 1 mois avant le départ.

Le déroulement du séjour vous sera envoyé

II. CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les concurrents de la Teranga Run 2025 s'engagent à respecter le règlement du séjour par le seul fait de leur inscription.

Teranga Run est une course mixte.

Toutes personnes souhaitant s'inscrire devra avoir plus de 18 ans ou être accompagnée par un adulte.

Vous devrez être licencié, ou posséder un certificat médical de moins de 3 mois à la non contre interdiction à la pratique de la course à pied en compétition ou à la randonnée.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités pour tous incidents ou accidents pouvant survenir suite à un nonrespect du règlement.

III. CONDITIONS D'INSCRIPTION ET TARIFS

- Les inscriptions sont ouvertes au 15 décembre 2024.
- Le séjour est limité à 30 participants.
- Les droits d'inscriptions sont de 1800€.

Un 1^{er} acompte de 800€ devra être joint à l'inscription.

Un 2^{ème} acompte de 500 € avant le 1er Juin et le solde de 500 € avant le 1^{er} septembre

L'inscription est validée uniquement après avoir effectué la totalité du versement des montants des droits d'inscription.

Les droits d'inscriptions comprennent :

- Le vol A/R départ et retour de Paris .
- Les transports Dakar - Toubakouta -Dakar.
- Les transports à Toubakouta
- L'hébergement en pension complète (eau au repas) & Les ravitaillements

Les droits d'inscriptions ne comprennent pas

- Les boissons en dehors des repas
- Les achats personnels

Les chèques devront être libellés à l'ordre de «Objectifs Terres d'Aventures» et envoyés à l'adresse suivante:

Objectifs Terres d'Aventures

lieu dit : 4 - Les prévalaies 35430 -Saint Guinoux

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

TERANGA RUN

IV. ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur

Chaque participant peut souscrire une assurance annulation /bagages auprès de Mondial assistance <https://www.europ-assistance.fr>

V. CONDITIONS D'ANNULATION

- Toute inscription versée est acquise à l'organisateur
- Il est recommandé de contracter une assurance annulation à titre personnel
- En cas d'annulation de la part de l'organisation (pour cause d'épidémie ou autre cas de force majeure), les inscriptions seront conservées et reportées à l'année suivante

En s'inscrivant, chaque participant prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du présent règlement et des valeurs de la course
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je m'engage à respecter scrupuleusement l'éthique de la course et à la promouvoir.
- Je déclare être en connaissance des contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, je décharge l'organisation des conséquences à tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.
- Je confirme avoir contracté une assurance à titre individuel incluant le rapatriement vers mon pays de résidence et je m'engage à fournir les informations relatives à l'organisation.
- Il s'engage à réaliser une préparation physique suffisante lui permettant de participer dans des conditions optimales. Il dégage par avance l'organisation de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel à l'occasion de la Teranga Run
- Remplir le formulaire d'inscription dans sa totalité, en remplissant si nécessaire certaines rubriques aux échéances mentionnées.

VI. MÉDICAL

Le vaccin contre la fièvre jaune est conseillé mais pas obligatoire.

Il est recommandé de prévoir un traitement anti palu et une lotion anti moustique.

VII. DROIT À L'IMAGE

Chaque participant consent en s'engageant à la Teranga Run, que l'association Objectifs Terres d'Aventures dispose des droits exclusifs de l'ensemble des images ou vidéos personnelles ou collectives récoltées pendant le séjour.

Chaque personne autorise l'association Objectifs Terres d'Aventures à utiliser ces derniers en son nom pour des productions et diffusions publiques.